

## ● ● Des faits et des chiffres

## ● Combien y a-t-il de logements sociaux en Belgique et combien de personnes sont-elles inscrites sur une liste d'attente ?

Dernière mise à jour : 12/04/2018

En 2016, la **Flandre** comptait 142.981 habitations sociales et 137.177 candidats-locataires étaient inscrits sur les listes d'attente des logements sociaux.

La **Région wallonne** comptait 101.589 en 2016 et 39.464 ménages étaient inscrits sur la liste d'attente.

La **Région bruxelloise** comptait 36.117 logements sociaux en 2016 et le nombre de ménages sur la liste d'attente était 39.153.

## COMMENTAIRE :

Pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, il est primordial que des logements financièrement abordables et de qualité soient disponibles.

Le **risque de pauvreté** des locataires (36,2 %) est environ cinq fois supérieur à celui des propriétaires (7,6 %). Le pourcentage belge se situe au-dessus de la moyenne européenne pour les locataires (27,6 %) et en dessous pour les propriétaires (13,7 % pour l'Europe des 28).

**Tableau 7a** : Taux de risque de pauvreté (<60% du revenu net médian) selon le titre d'occupation du logement pour la Belgique et UE-28, SILC 2016 (revenus 2015)

	Belgique	UE-28
Propriétaire/pas de loyer	7,6	13,7
Locataire	36,2	27,6

Source : [Statbel](#) (Direction générale Statistique - Statistics Belgium) : [EU-SILC 2016](#) et [Eurostat](#), [EU-SILC data](#)

Le **pourcentage de logements sociaux par rapport au marché total du logement** est très faible en Belgique, plus précisément 5,6 % en Flandre, 5,3 % en Wallonie et 7 % dans la Région Bruxelles-Capitale (chiffres relatifs à fin 2015; source : Anfric M.-N. (coord.) et Gobert O. (2016). [Les chiffres-clés du logement public en Wallonie-2016](#), Rapport du Centre d'Etudes en Habitat Durable, Charleroi, p. 25).

Il manque de logements sociaux dans les trois Régions et les **listes d'attente** sont dès lors particulièrement longues (voir le tableau 7b).

**Tableau 7b** : Nombre de logements sociaux loués et de ménages sur liste d'attente, 3 Régions, 2012-2016

	Flandre		Wallonie		Bruxelles-Capitale	
	loué	en attente	loué	en attente	loué	en attente
2012	137.561	107.090	98.294	37.983	35.883	37.050
2013	137.908	104.976	98.003	35.946	36.137	35.758
2014	139.071	120.504	98.082	39.083	36.377	39.939
2015	140.516	117.681	97.802	38.628	36.248	43.345
2016	142.981	137.177	101.589	39.464	36.117	39.153

Source : sur base du tableau dans : Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale (2017). [Citoyenneté et pauvreté. Contribution au débat et à l'action politiques. Rapport bisannuel 2016-2017](#), p. 93 sur base des données :

\*Flandre: Vlaamse Maatschappij voor Sociaal Wonen (avec une actualisation lors des années impaires, avec à chaque fois un nombre de radiations de candidats-locataires ; actualisation la plus récente en 2015)

\*Wallonie: Centre d'Études en Habitat Durable sur base des données de la Société Wallonne du Logement (le nombre de logements gérés par les SLSP, sous déduction des logements louables non-loués et des logements non-louables non-loués, pour obtenir le nombre de logements loués)

\*Région Bruxelles-Capitale : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale sur base des données de la Société du logement de la Région bruxelloise (listes d'attente après radiation).

Le **pourcentage de logements sociaux par rapport au parc de logement total** varie beaucoup entre les différents pays de l'UE (tableau 7c). Les Pays-Bas se trouvent dans le peloton de tête avec 34,1 %, suivis de l'Autriche (26,2 %). En Belgique, ce taux s'élève à 6,5 %.

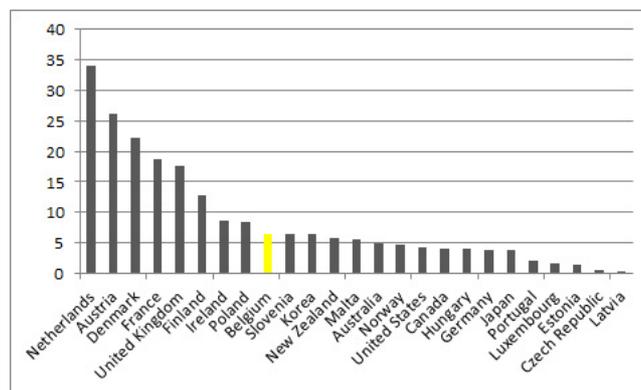
**Tableau 7c** : Pourcentage de logements sociaux du secteur locatif par rapport au parc total de logements, quelques Etats membres de l'UE, 2015

Pays-Bas	34,1
Autriche	26,2
Danemark	22,2
France	18,7
Royaume-Uni	17,6
Finlande	12,8
Irlande	8,7
Pologne	8,3

<b>Belgique</b>	<b>6,5</b>
Slovénie	6,4
Malte	5,5
Hongrie	4
Allemagne	3,9
Portugal	2
Luxembourg	1,6
Estonie	1,4
République tchèque	0,5
Lettonie	0,2

Source : OCDE, [La base de données sur le logement abordable](#)

**Graphique 7a** : Pourcentage de logements sociaux loués par rapport au marché total du logement, certains pays membres de l'OCDE, 2015



Source : OCDE, [La base de données sur le logement abordable](#)

En outre, il apparaît que des personnes soient contraintes de refuser un logement social parce que, par exemple, celui-ci est trop cher pour leurs revenus. Une autre raison de refus est que le contrat commence quelques mois avant l'expiration de la période de préavis du contrat de leur logement actuel, ce qui les mènerait à devoir faire face à un double loyer (source : [Lutte contre la pauvreté. Rapport 2008-2009 - partie 2](#), pp. 20-21).

Garantir l'accès à un logement décent reste un défi. Les travaux du Service à ce sujet sont rassemblés dans les [rapports du Service](#), dont vous pouvez consulter la dernière publication en cliquant [ici](#).

**Le Chapitre IV est axé sur le droit à un logement décent (pp. 92-126).**

Dernière mise à jour : 12/04/18

